

**Manuscrit 102 (MNN 75.149.298.88)**  
**Lettre de Abel Niépce de Saint-Victor à Agnès Niépce (née Romero)**  
**29 juillet 1835**

Joigny<sup>1</sup> le 29 juillet 1835

Ma tres chere tante<sup>2</sup>

Depuis bien longtems j'avais formé le projet de vous écrire,/  
mais la crainte de vous déplaire m'a toujours retenu<sup>3</sup>./  
Cependant lorsque je vis que vous aviez la bonté de/  
vous informée de mes nouvelles ; je ne pu resister plus/  
longtems aux plaisir que je vais me procurer en m'entretien<sup><ant></sup>/  
un instant avec vous./

Je commencerai par chercher à me disculper à/  
vos yeux si cela est possible, de la conduite horrible que/  
la nécessité nous a forcé de tenir à votre egard ; oui/  
ma chere tante, soyez en bien persuadée, ce n'est qu'à/  
l'impérieuse nécessité que nous avons été obligés de céder/  
et vous le voyez devant <sup><vos></sup> yeux, car voyez ce qu'il nous restent/  
et jugez de notre position ; hâ plaignez nous et ne/  
nous haïssez pas ; nos cœurs sont né généreux, mais/  
l'adversité les a contraint à l'égoïsme mais dans/  
ce moment et ce n'est point notre panégyrique/  
que je veux essayer de faire c'est votre tendre amitié/  
que je veux chercher à retrouver ; c'est votre ancienne/  
bonté que je réclame ; car si des motifs d'interêts/  
ont pus nous éloigner un instant de vous, que votre cœur/  
généreux l'ait bientôt oublié et de notre côté nous/  
nous efforcerons de vous les faire oubliés par une réconciliation/  
sincère véritable, car nous <sup><serons></sup> enchantés de retrouver/  
en vous, toujours de digne et excellent parents./  
Se sont les dames Leclerc auxqu'elles vous avez écrits/  
dernierement, qui m'ont faitent le plaisir de me donner de/  
vos nouvelles ; j'ai l'avantage de voir très souvent//

ces dames, dans la société de joigny, d'ont elles font/  
l'ornement. M<sup>e</sup> Leclerc a le projet d'aller à chalon/  
chercher M<sup>elle</sup> Isaure sa fille, pour l'amener passer les/  
vacances à joigny petite ville de plaisir dans l'automne/  
par de nombreuses soirées dansente que l'on y donne./

Pour moi la garnison de joigny est fort agréa[ble]./  
on a la bonté de me recevoir dans plusieurs maison, où/  
l'on s'amuse beaucoup, se qui fait un peu/  
diversion à la monotonie de notre service./  
Je vous demanderais si vous voyez quelques fois cette/  
pauvre Isaure<sup>4</sup>, qui parait beaucoup s'ennuyer de/

<sup>1</sup> Ville de Bourgogne située à environ 200 kilomètres au nord-ouest de Lux (où vivait Agnès Niépce depuis la mort de Nicéphore).

<sup>2</sup> Abel Niépce de Saint-Victor (1805-1870) était le fils d'Augustin Laurent Niépce de Saint-Victor (1766-1833), un cousin germain de Nicéphore. Physicien et chimiste, il sera par la suite l'inventeur de plusieurs procédés photographiques.

<sup>3</sup> En 1821, Nicéphore Niépce avait emprunté 21 000 francs (soit environ 50 000 euros – 1 franc germinal de 1803 équivalant à 2,40 euros de 2000) afin de venir en aide à son cousin Saint-Victor, alors en difficultés financières (cf. Lettre de Nicéphore à Alexandre du Bard de Curley, 11 janvier 1821, BNF ; Lettre de Augustin Laurent Niépce de Saint-Victor à Nicéphore, 17 mai 1821, MNN). Mais ce dernier ne remboursa jamais cette somme aggravant ainsi grandement la situation financière des Niépce. Après la mort de son père, Isidore sera même contraint d'intenter un procès aux enfants du cousin Saint-Victor afin de tenter de récupérer les sommes dues (voir notes suivantes). Le cousin de Curley évoquera lui aussi, dans sa correspondance, cette délicate situation (cf. brouillon de lettre du 10 janvier 1831, MNN). Voir également BM p.648.

<sup>4</sup> Isaure était la sœur d'Abel Niépce de Saint-Victor.

sa nouvelle position, cela n'est pas étonnant./  
elle n'a plus les soins paternels qu'elle avait/  
autrefois. Quand à Auguste il est actuellement/  
installé dans sa perception de Vitry-sur-Loire<sup>5</sup>/  
où il parait fort bien se trouver, seulement je craind/  
qu'il n'aille un peu vite dans la maniere de régir/  
ses affaires d'interêts, Cependant j'espère qu'il/  
réfléchira sur sa position. quand à moi je me/  
trouve très heureux à mon régiment, et je puis/  
attendre patiemment un avancement qui quoique/  
fort long actuellement, finira cependant par arriver un jour./

j'ai l'intention d'aller à Chalon dans/  
quelques tems pour y terminer nos affaires et la/  
j'aurai l'avantage d'aller vous presenter mes/  
devoirs et vous renouveler de vive voix toute la/  
reconnaissance que je vous dois. j'aurai en même/  
tems le plaisir de voir Isidore et ma chere/  
Cousine<sup>6</sup>, qui j'espère ne m'en voudront plus/  
et auront la bonté de me recevoir, en attendant//

se plaisir là, veuillez avoir la bonté de leur dire/  
mille choses amicales de ma part en les pryant/  
de vouloir bien oublier l'inimitié qui a pu/  
régner entre nous<sup>7</sup>./

Agréer ma chère tante la nouvelle/  
assurance de mes respectueux ommages, avec/  
lesquels j'ai l'honneur d'être/  
votre tout dévoué parent/

Abel Niépce

PS : je n'auserai me présenter chez vous sans en avoir/  
obtenu la permission./

Madame/  
Madame Niépce la mère/  
A Lux/  
prés chalon-sur-saône/  
Saône et Loire/

<Cachets postaux>  
JOIGNY (83) 30 [JUIL. 1835]  
CHÂLON-SUR-SAÔNE (70) – 31 [JUIL. 1835]  
I.<sup>D</sup>

---

<sup>5</sup> Commune de Saône-et-Loire située à une centaine de kilomètres à l'ouest de Lux.

<sup>6</sup> Eugénie, l'épouse d'Isidore.

<sup>7</sup> Les tensions entre ces deux branches de la famille Niépce étaient alors loin d'être apaisées. Seulement trois mois plus tôt, Isidore avait écrit à son cousin de Curley : « *reste mon procès ! hélas ! j'ai perdu à Châlon ; aurai-je le même résultat à Dijon ? au surplus si je succombe, je pourrai dire comme François 1<sup>er</sup> tout je perds hormis l'honneur ! ce procès est relatif à la somme de 21 000 f. prêtée par mon père à mon cousin S<sup>r</sup> Victor : la reconnaissance de cette somme jointe aux intérêts de 5 ans, faite quelques mois avant la mort de mon Cousin, se monte à 27 500 f. Ses enfants ont hérité de M<sup>r</sup> Baron leur oncle : après m'avoir promis de faire honneur à la dette de leur père, j'avais réduit ma demande à près de moitié, lorsque ils ont pensé qu'il valait mieux ne rien me donner : ils ont refusé tous arrangements et les propositions les plus désintéressées que je leur aie faites ! j'avais par devers moi des lettres dans les quelles tous s'engages [sic] positivement, les enfants reconnaissent la dette de leur père, et promettaient à la mort de M<sup>r</sup> baron de payer cette dette ! C'est à l'aide de ces lettres que j'ai entamé un procès dont l'issue est bien incertaine, mais j'irai jusqu'au bout » (cf. Lettre d'Isidore Niépce à Alexandre du Bard de Curley, 26 avril 1835, BNF).*

